



- **Contre la prorogation - voire l'aggravation - du protocole d'accord du 26.06.2003**
- **Pour la mise en place d'un régime pérenne et équitable au sein de la solidarité interprofessionnelle comme s'y était engagé Renaud Donnedieu de Vabres au nom du Gouvernement**
- **Pour le respect de nos métiers et de nos droits de salariés**

MANIFESTATION A PARIS LE MERCREDI 8 MARS
(DATE DE LA DERNIERE REUNION PARITAIRE SUR LES
ANNEXES 8 ET 10) A 15 HEURES DEPUIS LA PLACE DE
L'OPERA JUSQU'À MATIGNON

Le MEDEF veut aggraver le protocole du 26 juin 2003...C'est ce qui ressort des deux dernières réunions paritaires qui ont eu lieu les 14 et 22 février.

Le patronat entend conforter les dispositions les plus anti-sociales de la réforme de 2003 (réduction des durées d'indemnisation à 8 mois, abandon de la date anniversaire fixe, non assimilation des périodes de maladie en dehors d'un contrat de travail...) tout en rapprochant les Annexes Cinéma Spectacle de l'Annexes 4 du régime général. Pour faire bonne mesure, il demande la prorogation du fonds transitoire financé par l'État. En effet, pour le MEDEF, « 507 heures sur 12 mois, c'est la solidarité nationale et non pas l'assurance chômage ».

De surcroît, le MEDEF, avec la complicité de certains, veut « punir » les artistes et techniciens du spectacle vivant et enregistré. Tel est déjà le cas avec le doublement des cotisations au titre des Annexes 8 et 10, ou encore avec l'absence de règles de coordination entre les activités spectacles et le régime général.

Désormais, il a l'ambition de limiter le nombre de jours indemnissables en cours d'un même mois à 22. Et puis, comme si cela ne suffisait pas, l'accord serait transitoire, donc précaire, dans l'attente de « l'extension des accords de branches ».

Une dernière réunion qualifiée de conclusive par Denis Gauthier-Sauvagnac qui conduit la délégation patronale (par ailleurs Vice-président de l'UNEDIC) doit avoir lieu le mercredi 8 mars à 14 h 30 au siège du MEDEF. D'ici cette date, les textes sur l'assurance-chômage, dont la prorogation du protocole de 2003 prévue dans le paragraphe 3 de l'article 10 de la convention UNEDIC 2006, seront certainement agréés.

Il nous revient donc de nous faire entendre et d'agir tous ensemble pour que les engagements pris par le Gouvernement soient tenus à savoir la mise en place d'un système équitable et pérenne.

C'est ce que nous irons dire tous ensemble au Premier Ministre le 8 mars prochain.

Paris, le 24 février 2006

- Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition :
Son site internet au www.fnsac-cgt.com **Sa messagerie vocale au** **01 48 03 87 76**